

## Au Conseil Communal de Prangins

### Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 44/09

Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.—(préavis 78/06 et 26/07), qui le porte à Fr. 1'817'000.--.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Isabelle Kleinbauer, Philippe Leuba, Daniel Dubus, Gérald Muller et Walter Hediger (président) s'est réunie le mardi 7 avril. Messieurs Leuba et Dubus n'ont pas pu assister à notre séance pour des raisons médicales.

La Commission remercie notre Syndic H.-R. Kappeler pour sa disponibilité et les renseignements et réponses qu'il nous a fournis au sujet de nos diverses questions.

#### Préambule

Nous sommes appelés à statuer sur un crédit de Fr. 76'000.—dont la totalité a déjà été dépensée. Nous souhaitons vivement que les coûts de préavis futurs de ce genre soient mieux maîtrisés et structurés.

De plus pour cet objet là, une mise au point entre la Municipalité et l'architecte nous paraît Indispensable.

#### Rapport

Les deux crédits complémentaires dont l'un de Fr. 183'000.—amendé à Fr. 165'000.—et l'autre de Fr. 76'000.—représentent tout de même 15% du crédit initial demandé, sans tenir compte des divers et imprévus d'un montant de Fr. 49'000.—qui ont également été utilisés.

Après analyse des coûts définitifs tels que présenté par la Municipalité, il s'avère que les postes à incriminer pour ces dépassements sont : la maçonnerie, le chauffage et le parking. Nous regrettons que la ventilation des chiffres contenus dans le tableau définitif ne soit pas en corrélation avec ceux présentés dans les divers préavis à ce sujet.

Nous avons malgré tout pu vérifier que le montant final de Fr. 1'817'000.—correspond à la réalité des coûts.

Nous souhaitons que la commission de Gestion se penche sur ce problème de ventilation des coûts dans les tableaux comparatifs.

Une erreur dans les conclusions du préavis nous amène à l'amendement suivant :

Point 2) il faut lire           d'accorder un crédit **complémentaire** de Fr. 76'000.--.....

Point 3) il faut lire           d'accorder un crédit **total** de Fr. **1'817'000.**--.....

La commission unanime vous propose d'adopter ce préavis.

## Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 44/09 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.--(préavis No 78/06 et 26/07) qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking tel qu'amendé,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Oùï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 44/09 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.--(préavis No 78/06 et 26/07) qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,
- 2) d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--pour la réalisation des travaux en question,
- 3) d'accorder un crédit total de Fr. 1'817'000.--pour la réalisation de l'ouvrage, dont Fr. 85'700.--à imputer sur le préavis 87/89 pour l'aménagement final du parking et Fr. 1'731'300.--concernant les préavis 78/06, 26/07 et 44/09 en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie,
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h) du règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 5) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 57'710.--, par année, calculé sur 1'731'300.--, au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, 7 avril 2009

La Commission :

Gérald Muller (rapporteur):

  
.....

Isabelle Kleinbauer

  
.....

Walter Hediger (président)

  
.....

Philippe Leuba  
Daniel Dubus

absent pour raison médicale  
absent pour raison médicale